

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 24 Nivôse, an VII.



Pièce publiée par la cour de Copenhague pour la sûreté des navigateurs. — Indécision de la cour de Berlin sur l'augmentation de la solde des troupes. — Note remise par le comte de Metternich aux ministres français. — Etat des pertes des différens princes d'Allemagne. — Nouveau blocus du port de Cadix. — Abolition de la noblesse et de la torture dans le Piémont.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

R U S S I E.

De Pétersbourg, le 21 frimaire.

L'installation de Paul I^{er}, en qualité de grand-maître de l'ordre de Malte, a eu lieu hier avec toute la pompe de ces cérémonies chevaleresques.

D A N E M A R C K.

De Copenhague, le 2 nivose

Notre cour vient de publier la pièce suivante, qu'il importe à tous les marins de connaître.

A V I S A U P U B L I C.

Pour la plus grande sûreté des navigateurs, vers le golfe nommé Bergenslehd, près Skuddesnæs, on a fait construire sur la pointe de ce nes ou promontoire un nouveau fanal allumé, à dater du 1^{er} janvier, & qui continuera de l'être suivant les règles des autres fanaux, pendant l'été, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, à une heure après le coucher du soleil jusqu'à la pointe du jour, & pendant l'hiver, à compter de la Saint-Michel jusqu'à Pâques, à une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever.

Ce fanal est hissé sur un mât ou perche perpendiculaire, près de laquelle est construite une guérite, le tout peint en blanc; ce qui rendra ce signe encore plus reconnaissable pendant le jour, dans toutes les directions d'où on peut le voir. Le fanal est environ à 300 pieds au-dessus de la surface de la mer.

Il existe depuis long-tems un flambard aux isles nommées Hviddingoerne, & un fanal en-dedans près de Hoyevarden. Ce dernier sert lorsque de jour ou de nuit on est parvenu à la partie du Sund, nommée Camsundet, à indiquer le mouillage près de Hoyevarden. Lorsqu'on vient de la mer, & qu'on est dans l'intention ou la nécessité de gagner l'intérieur du golfe & de ce cingler vers le Carmsundet, en prêtant quelque attention, on ne peut pas se méprendre entre le fanal de Skuddesnæs & celui de Hviddingoerne. Ce dernier, élevé sur une estrade, est un flambard; mais celui de Skuddesnæs est, comme on l'a déjà dit, un fanal qui donne une lueur régulière & stable, & qui d'ailleurs ne peut-être vue de ceux qui viennent de l'ouest, à moins qu'ils ne soient tellement au midi, que le fanal reste à découvert de ce côté, derrière le roc nommé Gletongen; ou, ce qui est la même chose, à moins qu'on ne l'ait nord-est quart-d'est en pointe du compas. Dans cette direction, la route est en ligne droite hors de Hviddingoerne.

Si donc on ne voit d'abord qu'un fanal & qu'on doute un instant lequel des deux on aperçoit, on peut diriger sa course un peu

vers l'est; car, si c'étoit alors le fanal Skuddesnæs qu'on eût en vue, il faudroit indubitablement qu'on vit bientôt le flambard des Hviddingoerne, à moins qu'il n'y eut un brouillard trop épais, & que l'air ne fut sombre ou obscurci par la neige. Si, au contraire, en s'avancant un peu plus vers l'est, on ne voit point d'autre fanal, il faudra nécessairement que ce soit celui des Hviddingoerne qu'on aperçoive: alors on pourra, en pointant delà, diriger sa course pour découvrir l'autre; de même, lorsque le fanal de Skuddesnæs se trouve masqué par la hauteur de la côte, si l'on voit un fanal plus à l'est que nord-est-quart-d'est, en face du compas, on peut être assuré que c'est celui des Hviddingoerne.

Quand on a bien reconnu ces signes, on peut sans crainte cingler vers le Carmsundet, parce qu'à l'aide du nouveau fanal, on sait où est la pointe & on cotoye le Skuddesnæs en-dedans du Carmsundet. Lorsqu'on s'approche du Smorstakken, on peut voir les trois fanaux à-la-fois; & quand le fanal de Skuddesnæs disparoit de nouveau, caché par la côte, on peut, en se réglant sur les deux autres, surtout sur celui près Hoyevaden, se diriger de manière à trouver le mouillage de ce port. Mais si on ne connoissoit pas la côte; si on n'osoit risquer sans pilote d'entrer en-dedans du Carmsundet, ou si quelque autre raison empêchoit de passer outre, les fanaux de Hviddingoerne & du Skuddesnæs seroient d'excellens guides pour ceux qui se trouvent obligés de convoyer dans la baie pendant la nuit; & en ce cas, on doit bien prendre garde que le courant, qui ordinairement est très-fort dans ces parages, ne jette le navire sur l'une des côtes.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 9 nivose.

L'empereur est attendu ici, demain, de retour de Braun.

Il n'y aura point de gala, à la cour, le premier jour de Pan, à cause du décès de la princesse Amélie. Cet événement a profondément affligé la fille de Louis XVI. Elle avoit ici quatre amies: l'archiduchesse Marie-Christine, la comtesse de Chanclos, l'archiduchesse Clémentine, & l'archiduchesse Amélie. La mort lui a enlevé les deux premières. Elle a été séparée de la seconde, qui s'est rendue près de son époux à Naples; & elle vient de perdre la quatrième.

P R U S S E.

De Berlin, le 9 nivose.

Il n'y a encore rien de décidé sur l'augmentation de la paie des soldats. L'impôt proposé sur la noblesse, surtout sur l'ordre équestre, n'est pas en proportion avec une dépense que l'on évalue pour le militaire en service (outre les soldats en semestre) à 600,000 écus de Prusse. (L'écu vaut 3 fr. 70 cent.)

La commission des finances a proposé plusieurs nouveaux impôts, principalement sur le sel dans les provinces, un timbre sur les gazettes étrangères, &c., mais on ne sait pas s'ils seront suffisans.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 17 nivose.

On continue à regarder ici la guerre comme à-peu-près certaine à l'occasion des troupes russes. Il se confirme que les ministres français ont aussi remis, contre leur marche, au comte de Lebach une déclaration dans le même sens que celle donnée à l'Empire. Ils en ont remis une autre aux ministres prussiens : celle-ci ne peut pas être du même genre ; mais l'objet en est au moins, de déterminer toutes les puissances d'Allemagne à éloigner les russes de leur territoire ; & comme il est difficile de se débarrasser de semblables hôtes, on en tire des conséquences pour les hostilités.

D'un autre côté, la déroute de l'armée napolitaine ranime l'espérance de ceux qui veulent la paix. Ils pensent que l'occupation de l'Italie entière devant embarrasser l'empereur plus que jamais, il en résultera de nouvelles négociations à la faveur desquelles celles de Rastadt pourront se soutenir, & dont le succès amèneroit nécessairement la fin de la pacification de l'Empire. Tel est le contraste des opinions ici.

Le comte de Metternich a remis aux ministres français une note ainsi conçue :

« Le soussigné, réuni à la députation de la pacification de l'Empire, a reçu la note des ministres français du 2 de ce mois (13 nivose), relativement à la marche supposée d'un corps de troupes russes sur le territoire de l'Empire Germanique. Sur la prière instante de la députation de l'Empire, il en a fait aussi tôt son rapport à sa majesté impériale. La députation de l'Empire n'a pas manqué non plus de communiquer sur-le-champ cette note à la diète de l'Empire à Ratisbonne ; & il a l'honneur d'en faire part aux ministres plénipotentiaires de la république française, en leur renouvelant les sentimens de sa considération distinguée ».

Rastadt, 15 nivose (11 janvier 1789).

Signé, le comte de METTERNICH.

On ne sait point encore ce que les ministres prussiens ont fait relativement à la note qui leur a été remise.

On prétend que les ministres français ont reçu hier cinq courriers ; depuis minuit jusqu'à dix heures du matin. Il y a sans doute de l'exagération dans le nombre ; mais ils paroissent fort occupés.

Dans la situation critique où se trouve l'Empire Germanique, plusieurs princes & états désireroient former un nouveau pacte germanique, pour n'être pas enveloppés, malgré eux, dans une nouvelle guerre.

Les aspirans aux indemnités continuent de fournir des mémoires dont plusieurs ressemblent assez à ce qu'on appelle des *mémoires d'apothicaires*.

Par exemple, le prince de Hesse-d'Armstadt estime ses pertes sur la rive gauche du Rhin à 66,499,391 florins, tant en fonds qu'en privations de revenus depuis 1789. Voici le détail de ses pertes : 12 bailliages, 7 villes, 4 bourgs, 142 villages, 104 fermes & moulins, 70,000 habitans ; revenu annuel 663,060 florins ; châteaux & mobilier 3,793,596 florins : le tout estimé sur le pied d'un & demi du capital.

Le comte de Sickingen estime ses pertes à 131,458 florins de revenu annuel. Des gens bien instruits assurent qu'il ne monte pas à 30,000 florins, & observent que n'étant point comte régnant d'Empire, & ses terres de la rive gauche du Rhin ne pouvant être considérées comme possessions de noblesse immédiate, il n'est pas dans le cas d'être indemnisé sur la rive droite, & qu'il est du nombre de ceux à qui les

notes françaises conservent leurs possessions territoriales sur la rive gauche.

Le fleau de la guerre dévorant déjà une partie du continent & menaçant l'autre, n'empêche pas les amateurs de se livrer aux tristes plaisirs de la saison. J'entends en ce moment les gélots de la folie qui annoncent une grande partie de traîneaux accompagnée de musique ; elle sera suivie d'un brillant souper & d'un bal bourgeois dans une auberge, tandis qu'il y en a un autre annoncé au théâtre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bayonne le 14 nivose.

Nous apprenons de Cadix que ce n'est que par une cause accidentelle que ce port a été passagèrement débloqué. Un vent violent de S. O. avant fait craindre aux Anglais que leur escadre n'allât s'affaler contre la côte, ils ont pris le parti de s'éloigner au plutôt, et de s'abandonner au courant qui les portoit vers le détroit de Gibraltar.

Voilà comment s'explique leur entrée dans la Méditerranée. Mais aussi-tôt que le tems le leur a permis, ils ont changé de direction pour venir reprendre la station qu'ils avoient été forcés d'abandonner ; et déjà on les avoit aperçus dans le détroit. Cette absence de l'escadre anglaise pendant quelques jours, n'a cependant pas été inutile aux Espagnols. Ils en ont profité pour faire sortir deux frégates et deux bâtimens chargés de porter au Mexique le mercure nécessaire à l'exploitation des mines.

On mande de Madrid que M. de Mallo, qui continue à jouir d'une grande faveur, vient d'être créé par le roi comte de *San-Bartolomeo*, nom d'un des quatre grands collèges de Salamanque, dont les biens, avec l'agrément du pape, ont été vendus. Le produit de cette vente a dû être versé dans la caisse d'amortissement, fondée il y a quelques mois, par le nouveau ministre des finances, don Cayetano-Soler ; mais une pension ayant été accordée sur cette caisse à M. de Mallo, la confiance que cet utile établissement avoit fait renaitre s'en est un peu ressentie, la même circonstance jointe à quelques autres, n'a pas laissé de nuire aussi au succès de l'emprunt dont l'objet principal étoit de remonter le crédit des billets royaux. Leur hausse ne s'est pas soutenue. D'après la dernière cote, ils perdoient 30 pour cent.

De PARIS, le 23 nivose.

Le bruit de la reprise des hostilités de la part de la cour de Vienne ne s'est nullement confirmée, comme nous l'avions prévu, quoique les probabilités semblent être en ce moment pour la guerre.

— La détention à Rome de M. le commandeur Ruffo ci-devant ministre de Naples en France, n'a pas été longue. Il a été remis en liberté dès que Lacombe-Saint-Michel a été de retour dans cette ville.

— Le citoyen Picquenard, commissaire du directoire auprès du bureau central de Paris, est destitué. On ne connoît pas encore son successeur. Cette place a été offerte au citoyen Lagrange, chef de bureau de la police générale ; mais on ne sait pas encore s'il l'acceptera.

— On annonçoit, depuis quelques jours, un message contre les vexations que les corsaires se permettent trop souvent à l'égard des bâtimens neutres. Le *journal officiel* assure que ce message a été envoyé aux cinq-cents, &

contient un article sur la révision des lois concernant les prises maritimes. Il déclare que ces lois sont obscures, insuffisantes, injustes dans leur application, & contraires à l'intérêt des négocians français, moins quelques armateurs de corsaires qui s'emparent indistinctement de tout ce qu'ils trouvent en mer.

— Il circule, dans le département de Seine & Oise, des écus de six francs dont on altere la valeur.

Le commissaire central a chargé la gendarmerie de conduire devant l'officier de police judiciaire les individus qui seraient trouvés porteurs de pièces semblables.

— Le célèbre chanteur Garat est en ce moment à Toulouse : il y a donné un concert qui a excité le plus vif enthousiasme.

— Le citoyen Aymar, commissaire civil du directoire en Piémont, a rendu compte au ministre des relations extérieures, de la manière dont il avoit exécuté ses ordres à Turin, relativement au père du célèbre Lagrange. Il s'est rendu chez ce vieillard avec plusieurs officiers-généraux, pour lui annoncer le vif intérêt qu'il inspire au gouvernement français. Le vieillard a répondu que ce jour étoit le plus heureux de sa vie, & qu'il étoit fier de le devoir à la république française & à un fils qu'il n'a pas vu depuis 32 ans. Il y a en le lendemain chez Aymar, un grand dîner où ont assisté plusieurs généraux, les savans & les artistes de Turin.

— Grouchi, informé que des officiers français se sont permis des réquisitions de tout genre dans diverses communes de Piémont, a défendu toute mesure semblable, sous quelque prétexte que ce soit. Il a ordonné aux municipalités de s'y refuser, & d'en dénoncer les auteurs.

— Le ci-devant comte de Galli est président du gouvernement provisoire de Piémont. Ce gouvernement est divisé en cinq comités. Il a aboli la torture & le droit d'aînesse.

La municipalité de cette ville est composée de dix-huit membres, parmi lesquels il y a cinq avocats, un chimiste, un médecin, un sellier, un cordonnier, trois négocians, & cinq ci-devant nobles.

L'arbre de la liberté a été planté dans la même ville. Tous les titres y sont abolis, & les parchemins brûlés.

Joubert a reçu une couronne civique des femmes patriotes de Turin.

On porte à 10 ou 12 mille le nombre des troupes ci-devant piémontaises qui se sont réunies aux nôtres. Elles ont des officiers français, & sont déjà en route vers Plaisance.

— Le marquis de Las-Casas, connu par plusieurs missions qu'il a remplies de la part de l'Espagne à Berlin, à Naples, à Venise, & qui dans ces derniers tems avoit employé ses talens d'une manière très-active en Angleterre, pour servir la coalition, est mort en Italie, au moment où il venoit d'obtenir un passe-port du gouvernement français pour retourner à Madrid, en traversant la France.

— On maud de Caen que le jugement qui condamnoit à la peine de mort les voleurs de la diligence de cette ville, vient d'être annullé par le conseil de révision. Ils sont renvoyés devant un autre conseil de guerre.

— Le prince Henri est en ce moment assez mal avec le roi de Prusse, qui l'a engagé à se rappeler qu'il n'étoit qu'un de ses principaux sujets.

— On continue de rasser les fortifications de Manheim. Cent quatre-vingt pièces de canons ont été emportées de cette ville à Philisbourg.

— Le général Manscourt, commandant l'artillerie à Alexandrie en Egypte, écrit ce qui suit, en date du 18 brumaire.

« Nous sommes ici très-bien & très-tranquilles. On y fait fort bonne chère. Nous sommes bien payés, puisqu'outre mes appointemens de général, je toucho quinze cent francs par mois pour ma table. Nous croyons à la paix avec la Porte, qui trouvera peut-être plus doux de recevoir son tribut d'Egypte que de nous faire la guerre sous la couleurine des Russes. . . . »

Extrait d'une lettre au rédacteur du *Publiciste*.

Paris, ce 23 nivôse an 7.

Je viens de lire, citoyen, dans votre feuille d'aujourd'hui (article *Hongrie*) un éloge des Russes, auquel, pour être beau, il ne manque que d'être vrai. Le défaut d'espace ne me permet pas de m'étendre ici sur le compte de ce peuple au milieu duquel j'ai long-tems vécu, & que nul ne peut se flatter de mieux connaître que moi. Mais quand le moment sera venu d'en parler, mon crayon toujours véridique n'aura rien de commun avec les mensonges salariés qu'on a débités trop long-tems sur ce pays. Je me bornerai aujourd'hui à déclarer, par votre canal, que l'article cité dans votre feuille n'a pu être dicté que par l'ignorance ou par l'impudeur la plus déshonorée. Je vous crois ami de votre pays & de la vérité, & j'ai pensé que ce seroit vous servir que de vous envoyer un correctif contre les impostures allemandes.

Salut & fraternité.

Signé, MAUDRU, rédacteur au bureau général de la guerre.

Nota. Nous avons puisé l'article qui attaque le citoyen Maudru dans la *Gazette d'Empire*, & nous n'avons pas pu en garantir la vérité plus que celle de la plupart des nouvelles étrangères que nous sommes obligés de rapporter sur parole. Ce n'est nullement un éloge des Russes que nous avons imprimé, mais seulement quelques détails fort adoucis, par nous, sur des troupes qui n'ont besoin que de se mesurer contre des Français pour perdre toute leur vaine réputation.

LITTÉRATURE.

Voyage pittoresque de la Syrie, de la Phénicie, de la Palestine et de la Basse-Egypte.

Les trois premières livraisons de cet intéressant ouvrage ont déjà paru. Elles ont complètement rempli l'attente du public, & répondu à l'idée favorable que nous en avions donnée.

L'artiste ne pouvoit pas associer à ses travaux des coopérateurs plus capables de les faire valoir. La plume de Dutheil est en harmonie parfaite avec le pinceau de Cassas. Si les dessins de l'un sont remarquables par la pureté du style, par le choix heureux de la plus belle nature, par la fécondité de l'imagination, par la vigueur des effets & des contrastes, par un caractère mâle & sévère, les descriptions de l'autre ne sont pas moins frappantes par l'étendue d'un savoir bien digéré, par une critique saine & lumineuse, par l'élégance de l'expression, par le bon choix des citations, & sur-tout par cette pureté de goût & cette estimable modestie qu'on voit si rarement marcher à côté d'une vaste érudition.

Les articles d'architecture, traités par Legrand, ont également fixé le suffrage des connoisseurs. Cet habile artiste analyse les beautés & les défauts d'un monument avec autant de finesse & de sagacité qu'il en dessine les différens âges ; & sa diction se lie à celle de Dutheil d'une manière si coulante & si naturelle, qu'on ne soupçonne pas l'endroit où celui-ci finit & où celui-là commence.

Nous avons déjà rendu compte de la première livraison de l'ouvrage entrepris sous ces heureux auspices. La seconde contient :

1. La porte du temple du Soleil à Palmyre ;

- 2°. L'élevation géométrale du portique de Dioclétien ;
- 3°. La vue perspective de ce même portique ;
- 4°. La vue d'un paysage agréable au-dessus de Tripoli, avec le cours du Nahr-Gadès ou fleuve Saint, vulgairement nommé *le Kadicta* ;
- 5°. L'entablement du temple du Soleil à Baalock. La troisième contient :
 - 1°. Le tombeau de Zacharie, situé dans la vallée de Jozaphat ;
 - 2°. Le tombeau d'Absalon ;
 - 3°. L'élevation géométrale de ce monument ;
 - 4°. La retraite des Apôtres, avec l'élevation géométrale de ce monument ;
 - 5°. L'état actuel dudit monument ;
 - 6°. Vue d'un demi-arc de triomphe à Palmyre.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen BERLIDR.

Séance du 23 nivôse.

Soulliez demande que le conseil ouvre sextidi prochain la discussion du projet de Malès, relatif au dégrèvement de la contribution foncière. — Adopté.

Lecoite Puyravaux fait ordonner la mention honorable d'un hommage fait par les professeurs de l'école centrale du département des Deux-Sevres, de l'extrait de leurs travaux pendant l'an 6.

On ordonne l'impression & l'ajournement d'un projet présenté par Delbrel, relatif à l'échange de l'hospice d'Argentan, contre un terrain plus commode appartenant au citoyen Colin.

Plusieurs administrations se plaignent de ce qu'au mépris de la loi du 13 vendémiaire, qui laisse aux contribuables la faculté de réclamer en payant préalablement le tiers, le ministre des finances vient d'ordonner de percevoir toutes les sommes imposées, notwithstanding les réclamations. — Renvoyé au directoire.

Vitet, par motion d'ordre, demande que le conseil s'occupe, sextidi de la décade prochaine, du projet présenté il y a quelque tems par la commission d'instruction publique, sur l'enseignement de la médecine. — Arrêté.

Grenier, au nom d'une commission, fait un rapport sur un référé du tribunal de cassation, relatif à la question de savoir, si un syndic de créanciers-unis, qui a reçu des sommes en numéraire & en assignats pour ces mêmes créanciers, doit être considéré comme dépositaire. Le rapporteur rappelle que cette question fut agitée dans la séance du 27 frimaire dernier : il remet sous les yeux du conseil les faits qui ont donné lieu à ce référé, & propose le projet suivant :

L'article 11 de la loi du 15 germinal an 4, qui porte que tout dépositaire est tenu de rendre en nature ce qui lui a été confié ; & celle relative aux exécuteurs testamentaires, est applicable aux syndics de créanciers-unis, qui ont reçu des sommes au nom de ces mêmes créanciers, & qui en sont restés saisis.

L'argence est déclarée,

Perrin (de la Gironde) obtient la parole contre le projet : il regarde les syndics dont il s'agit, plutôt comme mandataires que comme dépositaires.

Le projet de résolution est néanmoins adopté.

Duplantier fait adopter quelques articles additionnels au titre du projet de code administratif, relatif aux assemblées primaires, municipales & électorales.

Crochon a la parole. Je viens, dit-il, déposer dans votre sein mon inquiétude que je ne puis calmer, et vous proposer de remplir une lacune dans le titre que vous venez d'adopter du code administratif. Comment votre commission ne vous a-t-elle rien dit du système des scissions ; de ce système destructeur du gouvernement représentatif, et qui tend à faire prévaloir le vœu de la minorité sur celui de la majorité ? On a prétendu que le malheur des circonstances avoit rendu les scissions nécessaires aux dernières élections, mais aux prochaines il peut causer des maux incalculables. Comment les magistrats du peuple seront-ils entourés de la confiance publique, si leur nomination est le résultat du vœu de la minorité ?

Faudra-t-il que la constitution soit périodiquement violée ? Je ne sais quel génie infernal a inventé ce système des scissions, mais s'il se perpétue, la liberté publique court de grands dangers. C'est à la constitution qu'il faut nous rallier : nous sommes tous fatigués de neuf années de révolution. Sachons donc les terminer dans l'intérieur, comme nos invincibles armées ont su la faire respecter et triompher au-dehors. Je ne vois qu'un cas, cas infiniment rare, où une scission pourroit devenir nécessaire, c'est celui où une minorité turbulente et factieuse forceroit la majorité à abandonner le lieu de ses séances.

Je demande que vous chargiez une commission de vous présenter les moyens de prévenir les scissions & de déterminer les seuls cas où elles peuvent être nécessaires.

Nota. La motion de Crochon a donné lieu à une discussion qui s'est prolongée assez tard ; son importance nous engage à en renvoyer les détails à demain. Divers membres l'ont combattue, & le conseil n'a point ordonné le renvoi à une commission.

Le conseil des anciens a repris & ajourné de nouveau la discussion sur la résolution relative aux peres, meres & ascendants d'émigrés.

Bourse du 21 nivôse.

Amsterdam.....	61, 61 $\frac{5}{8}$.	Rente provis.....	10 f.
Idem cour.....	59 $\frac{1}{8}$, 59 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$.	Tiers cons.....	14 f.
Hambourg.....	193, 190.	Bon $\frac{3}{4}$	1 f. 80 c.
Madrid.....	11 f.	Bon $\frac{1}{2}$	1 f. 75 c.
Mad effec.....	14 f.	Bon $\frac{1}{4}$
Cadix.....	11 f.	Bon des 6 dern. mois de l'an 6,	80 f.
Cadix effectif.....	14 f.	Or fin.....	107 f.
Gènes.....	95 $\frac{3}{4}$, 94 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 $\frac{1}{2}$, 104 $\frac{1}{4}$.	Portugaiae.....	97 f. 25 c.
Bâle.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ ben., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 20 c.
Geneve.....	3 per.	Quadruple.....	81 f. 63 c.
Lyon.....	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ bénéfice.	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.
Marseille.....	1 $\frac{1}{2}$ per.	Guinée.....	26 f. 25 c.
Bordeaux.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Montpellier.....	35 f. 25 c.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ per. 15 j.	Souverain.....	

Esprit $\frac{3}{4}$, 360 à 370 f. — Eau-de-vie 22 deg., 260 à 280 f.
 — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 2 f. 80 à 90 c.
 — Café St-Domingue, 2 f. 65 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 25 à 30 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 20 à 30 c. — Savor de Marseille, 1 f. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 90 c. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. à 5 f. 25 c. — Sel....

A. FRANÇOIS.